

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

Date de convocation 17 novembre 2016

Nombre de Membres en exercice : 25

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 14h00, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 17 novembre 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, M. Jean-Claude DUCARRE, Mme Nicole GARRUCHET, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Eric NEVERS, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND.

POUVOIRS :

M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Pierre BERTHIER
Mme Edith GUEUGNEAU donne pouvoir à M. Guy RAYMOND
M. Jean PIRET donne pouvoir à M. Noël PALLOT,

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, Mme Josiane CORNELOUP, M. Gérald GORDAT, M. Pierre MATHIEU, M. Paul LORTON, M. Jean PIRET, M. Fabien GENET (arrivée à 16h00), Mme Edith GUEUGNEAU (arrivée à 16h00)

Adoption du relevé de décisions du Bureau du 13 octobre 2016

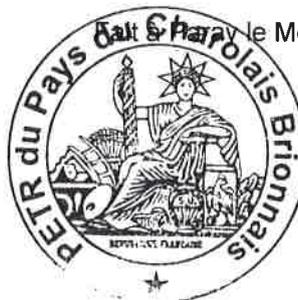
Rapporteur: Jean-Marc NESME

2016-55

Il est proposé d'adopter le relevé de décisions de la réunion de Bureau du 13 octobre 2016.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

Approuve le relevé de décisions du Bureau du 13 octobre 2016.



Le Monial, 1^{er} décembre 2016

Le Président,

M. Nesme
Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/12/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/12/2016

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

Date de convocation 17 novembre 2016

Nombre de Membres en exercice : 25

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 14h00, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 17 novembre 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, M. Jean-Claude DUCARRE, Mme Nicole GARRUCHET, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Eric NEVERS, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND.

POUVOIRS :

M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Pierre BERTHIER
Mme Edith GUEUGNEAU donne pouvoir à M. Guy RAYMOND
M. Jean PIRET donne pouvoir à M. Noël PALLOT,

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, Mme Josiane CORNELOUP, M. Gérald GORDAT, M. Pierre MATHIEU, M. Paul LORTON, M. Jean PIRET, M. Fabien GENET (arrivée à 16h00), Mme Edith GUEUGNEAU (arrivée à 16h00)

Appel à projet culture 2017

Rapporteur: Jean-Marc NESME

2016-56

Depuis plusieurs années, les manifestations culturelles d'envergure peuvent bénéficier de subventions dans le cadre d'appels à projets. Initialement ceci avait été mis en place avec le soutien de crédits de la Région dans le contrat de Pays (certains ayant d'ailleurs fait l'objet d'un transfert du sectoriel culture vers le territorial) puis la Région s'est retirée de ce domaine dans la convention d'objectifs et de moyens en cours.

De ce fait, le PETR a pris la relève des subventions en partie par des fonds propres et ouvert la possibilité de soutenir ces manifestations par le programme LEADER (FEADER).

A ce jour, aucun dossier n'a pu être instruit malgré un avis favorable du Bureau et du Comité de pré-programmation.

La Région, autorité de gestion, n'a ni les formulaires ni le logiciel. De plus, les règles du jeu sur le taux de FEADER dans les conventions LEADER risquent de changer. Enfin, l'exigence administrative de l'ASP et de la Région sur les dossiers LEADER n'est pas adaptée à des associations culturelles.

Le PETR n'aura pas la capacité de se substituer sur ses fonds propres à ces financements.

De ce fait il a été proposé au Bureau d'acter le fait que l'appel à projet culture ne sera pas relancé en 2017. En fonction de l'évolution des conditions de mise en œuvre du programme LEADER, cette possibilité sera réétudiée pour 2018.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, valide le fait de ne pas relancer d'appel à projets culture en 2017.

Fait à Paray le Monial, 1^{er} décembre 2016



Le Président,

Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/12/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/12/2016

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

Date de convocation 17 novembre 2016

Nombre de Membres en exercice : 25

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 14h00, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 17 novembre 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, M. Jean-Claude DUCARRE, Mme Nicole GARRUCHET, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Eric NEVERS, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND.

POUVOIRS :

M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Pierre BERTHIER
Mme Edith GUEUGNEAU donne pouvoir à M. Guy RAYMOND
M. Jean PIRET donne pouvoir à M. Noël PALLOT,

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, Mme Josiane CORNELOUP, M. Gérald GORDAT, M. Pierre MATHIEU, M. Paul LORTON, M. Jean PIRET, M. Fabien GENET (arrivée à 16h00), Mme Edith GUEUGNEAU (arrivée à 16h00)

Programmation de crédits 2017 au titre de la convention d'objectifs et de moyens

Rapporteur: Jean-Marc NESME

2016-57

Il est proposé d'examiner une proposition de programmation de crédits territoriaux 2017 de l'Etat et de la Région au titre de la convention d'objectifs et de moyens en tenant compte des éléments suivants :

- Les projets présentés doivent s'inscrire dans les priorités et modalités d'intervention dans la convention et notamment le respect de l'armature urbaine
- Les projets ayant bénéficié d'autres sources de financements de la Région notamment (plan BTP ...) ne peuvent pas être retenus dans ce cadre
- Les projets identifiés doivent présenter la garantie qu'ils seront bien engagés en 2017 et qu'ils respectent les règles d'éco conditionnalité.
- Ne pas bloquer de crédits inutilement. Pour information, la majorité des dossiers engagés en 2016 n'ont pas fait l'objet de demande d'acompte auprès de la Région. Ceci pénalise la négociation de crédits pour l'année suivante
- Une enveloppe annuelle doit être tenue. Pour la Région, elle doit être de l'ordre de 1M€ maxi (rappel : 800K€ en 2016)
- Il a été recherché une complémentarité avec le projet de contrat de ruralité et notamment les possibilités de FS IPL dédié à ce nouveau dispositif.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuvent la programmation prévisionnelle de crédits 2017, jointe à la présente délibération.

Fait à Paray le Monial, 1^{er} décembre 2016



Le Président,

Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/12/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/12/2016

Extrait du registre des décisions du Bureau

République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Charolles

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

Date de convocation 17 novembre 2016

Nombre de Membres en exercice : 25

Nombre de Présents : 17

Nombre de Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 20

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 14h00, les membres du Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais se sont réunis dans les locaux du PETR, 32 rue Desrichard à Paray-le-Monial, sur la convocation, en date du 17 novembre 2016, qui leur a été adressée par Monsieur NESME Jean-Marc, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, M. Didier CENARD, M. Jean-Luc CHANUT, M. Jean-Claude DUCARRE, Mme Nicole GARRUCHET, M. Bernard LABROSSE, Mme Isabelle LAGOUTTE, M. Daniel LAROCHE, M. Dominique LOTTE, M. André MAMESSIER, M. Jean-Marc NESME, M. Eric NEVERS, M. Serge NIVOT, M. Noël PALLOT, M. Louis PONCET, M. Guy RAYMOND.

POUVOIRS :

M. Gérald GORDAT donne pouvoir à M. Pierre BERTHIER
Mme Edith GUEUGNEAU donne pouvoir à M. Guy RAYMOND
M. Jean PIRET donne pouvoir à M. Noël PALLOT,

ABSENTS OU EXCUSES

M. André ACCARY, Mme Josiane CORNELOUP, M. Gérald GORDAT, M. Pierre MATHIEU, M. Paul LORTON, M. Jean PIRET, M. Fabien GENET (arrivée à 16h00), Mme Edith GUEUGNEAU (arrivée à 16h00)

Préparation du Prochain Comité Syndical

Rapporteur: Jean-Marc NESME et Fabien GENET

2016-58

En vue du prochain comité syndical le 19 décembre, un certain nombre de points a été discuté et sera proposé au vote du comité syndical :

- Proposition de vœu sur l'implantation d'éoliennes en lien avec la candidature UNESCO.
Les membres du bureau, après discussion décident de ne pas proposer de délibération au vote du prochain comité syndical, mais un vœu qui alertera les Préfets sur la préservation de la valeur universelle du Bien et la réalisation des études d'impact, sans mentionner l'interdiction d'implantation d'éolien.
- Prix de vente du Guide du Routard en 2017
Les membres du bureau proposeront au comité syndical de fixer le prix de vente de 3€50 aux revendeurs locaux.
- Préparations budgétaires
Le Comité syndical du 19 décembre devra voter le budget primitif et le montant de la cotisation 2017. En vue de ce vote, le bureau a étudié le budget et proposera pour l'équilibre de celui-ci une hausse de cotisation de 1€, soit une cotisation de 7€50 par habitant.
- RIFSEEP
Il sera proposé au Comité syndical d'approuver la délibération relative à la mise en place du RIFSEEP à compter de janvier 2017. C'est une délibération cadre adaptée aux spécificités des agents par cadre d'emploi. Le régime indemnitaire actuel sera transposé dans l'IFSE pour chaque agent.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuvent les propositions qui seront mises au vote lors du prochain comité syndical.

Fait à Paray le Monial, 1^{er} décembre 2016



Le Président,

Jean-Marc NESME



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/12/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/12/2016